

Si vous avez des difficultés à visualiser cet e-mail, [suivez ce lien](#)



Newsletter

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne - N°50 / Juin 2024



Cérémonie des 10 ans du SDESM : rendez-vous le 17 juin !

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne fête ses 10 ans d'existence et de dévouement à vos côtés, ce lundi 17 juin 2024, au Théâtre-Sénart à Lieusaint.

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2014, le SDESM a œuvré sans relâche pour la transition énergétique et le soutien à ses adhérents. Pour marquer cet **anniversaire** important, le président, Pierre Yvroud, les élus du comité syndical et le personnel auront le plaisir de vous accueillir au [Théâtre-Sénart](#) pour une cérémonie spéciale en présence de **François Gemenne**, politologue, chercheur et co-auteur du 6^e rapport du GIEC, et **Nora Hamadi**, journaliste à France Culture.

Le programme de la soirée :

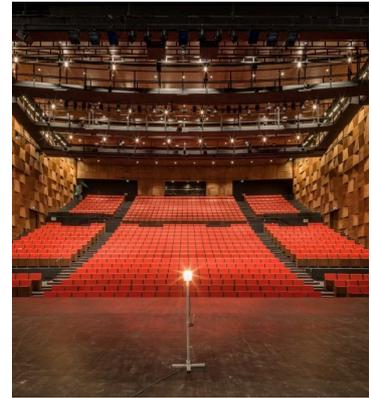
18h00 : Accueil et verre de l'amitié

18h45 : Discours du président du SDESM, Pierre Yvroud

19h30 : Temps d'échanges avec notre invité François Gemenne

20h15 : Cocktail dînatoire et animations

Une date à noter dès maintenant dans vos agendas ! Pour vous inscrire et participer à la cérémonie, contactez-nous par mail à communication@sdesm.fr



Le SDESM au salon REMOOVE 2024

Retour sur la présence du SDESM au salon REMOOVE 2024 à Serris et à la Ferté-Gaucher du 24 au 26 mai.

Le vendredi 24 mai, le **président du SDESM** intervenait au salon **REMOOVE** lors de la journée d'ouverture consacrée aux professionnels. Invité à la table ronde n°4 dédiée aux "grands projets mobilité et atouts de la Seine-et-Marne pour des filières d'avenir : retours d'expérience inspirants des territoires", **Pierre Yvroud** a notamment mis en lumière l'engagement pionnier du SDESM avec le réseau **Ecocharge77**, déployé dès 2015.

Aujourd'hui, la Seine-et-Marne est l'un des départements les mieux équipés en bornes de recharge avec **2 195 points publics**, se classant parmi les **dix premiers en France**. Dans le cadre de son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE), le SDESM s'est d'ores et déjà engagé à élargir son réseau avec **156 nouvelles bornes** en milieu urbain et rural, dont le déploiement est en cours. D'ici 2026, notre réseau comptera ainsi plus de **700 points de recharge** publique.

Samedi 25 et dimanche 26 mai, le SDESM exposait ensuite sur le circuit de La Ferté-Gaucher pour les deux journées grand public. L'occasion d'accueillir un public curieux et intéressé par l'**électromobilité** et de renseigner les visiteurs sur le réseau [Ecocharge77](#) et le déploiement des nouvelles bornes.



Le réseau Ecocharge77 poursuit son extension !

Le SDESM poursuit ses efforts pour promouvoir la mobilité électrique à travers le département. Durant le mois de mai, de nouvelles bornes de recharge ont été activées dans plusieurs communes, renforçant notre réseau Ecocharge77 et facilitant la transition vers une mobilité décarbonée.

Voici un récapitulatif des récentes installations :

Arbonne-la-Forêt : Une borne IES de 24 kW DC a été activée sur le parking de l'avenue de la Libération.

Fontenay-Trésigny : Deux bornes IES de 24 kW DC ont été installées, l'une sur le parking de la Mairie et de la Poste, rue d'Orly, et l'autre sur le parking avenue Pierre de Coubertin.

Samois-sur-Seine : Une nouvelle station de recharge a été activée sur le parking de la route du Cèpe. Cette station comprend une borne IES de 18 kW DC et une borne Ingeteam de 18 kW AC, permettant quatre recharges simultanées.

Buthiers : Une nouvelle station de recharge a été activée sur le parking rue des Roches. Elle comprend une borne IES de 18 kW DC et une borne Ingeteam de 18 kW AC, offrant quatre points de recharge simultanés.

Varreddes : Deux nouvelles stations de recharge ont été activées. Une borne Ingeteam de 18 kW AC a été installée au chemin du Coteret, à la maison de retraite "La Magdeleine", et une borne IES de 24 kW DC à la bibliothèque, 6 rue de l'Ourcq.

Machault : Une nouvelle borne IES de 24 kW DC a été installée, rue du chemin vert sous l'ombrière photovoltaïque.

Saint-Pierre-lès-Nemours : Une station de recharge a été activée rue de Guinebert comprenant une borne IES de 24 kW DC et une Ingeteam de 18 kW AC. Une borne IES de 24 kW DC a également été mise en service rue de la Fontaine Sèche.

Étrépilly : Une nouvelle station de recharge a été activée sur la route du Gué à Tresmes, au terrain sportif. Cette station comprend deux bornes Ingeteam de 18 kW AC, offrant quatre points de charge à pilotage dynamique de puissance.

Melun : Une nouvelle borne IES de 24 kW DC a été activée sur le parking du quai Maréchal Foch, permettant deux charges simultanées.

Moret-Loing-et-Orvanne : Cinq bornes Ingeteam de 22 kW AC ont été activées, rue Lemasson Henrion, rue de Montrichard, rue du Port (Veneux), rue George Villette (Ecuelle) et place de la Croix du Gué (Episy).

Darvault : Une nouvelle borne IES de 24 kW DC a été activée, rue de la Mairie.

Ces installations s'inscrivent dans le cadre du [Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques](#) (SDIRVE), témoignant de l'engagement du SDESM à installer 156 nouvelles bornes d'ici 2026.

Restez connectés pour plus de mises à jour sur le développement du réseau Ecocharge77 !

[Voir le site Ecocharge77](#)

[Rejoindre le fil X d'Ecocharge77](#)



Éclairage public : clôture des demandes de délégation pour les programmes 2025

La campagne de programmation annuelle se termine ce 30 juin pour les communes souhaitant déléguer au SDESM la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux.

Si vous souhaitez demander un accompagnement du SDESM pour votre projet d'éclairage public, c'est encore le moment de nous en faire part :

Votre collectivité souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDESM pour la gestion de l'opération depuis la phase avant-projet sommaire jusqu'à la réception des travaux.

Selon le [tableau de cofinancement](#), le SDESM réalisera les estimations financières, évaluera les montants des aides publiques et produira les études de faisabilité. Grâce à la mutualisation des opérations, les entreprises du marché accord-cadre seront mises en concurrence. Par conséquent, l'offre de l'entreprise lauréate sera nécessairement inférieure à l'estimation chiffrée par le SDESM.

Pour les projets respectant notre [charte d'éclairage public](#), le SDESM est également porteur de projets pour la recherche de subventions auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France. Cet accompagnement a pour objectif de réduire le reste à charge des collectivités.

Date limite de réception du [coupon](#) : 30 juin 2024 pour la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Attention ! Les lampes à décharge d'éclairage public ne seront plus en vente après 2027. Il est donc indispensable d'anticiper le remplacement par une technologie LED intelligente.



Focus sur un projet d'enfouissement de réseaux sur la commune d'Hermé

Cette livraison de poste de transformation s'est déroulée dans le cadre d'un enfouissement des réseaux haute tension, basse tension, éclairage public et communications électroniques réalisé sur le territoire du Pays de Montereau et Bassée-Montois pour un montant de 335 940 € HT. Lors de la livraison du poste, la ligne HTA a dû être mise hors tension et déposée provisoirement.



Les Rencontres de l'AMR77

Vendredi 17 mai, le SDESM était présent aux Rencontres de l'AMR77 organisées par l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne.

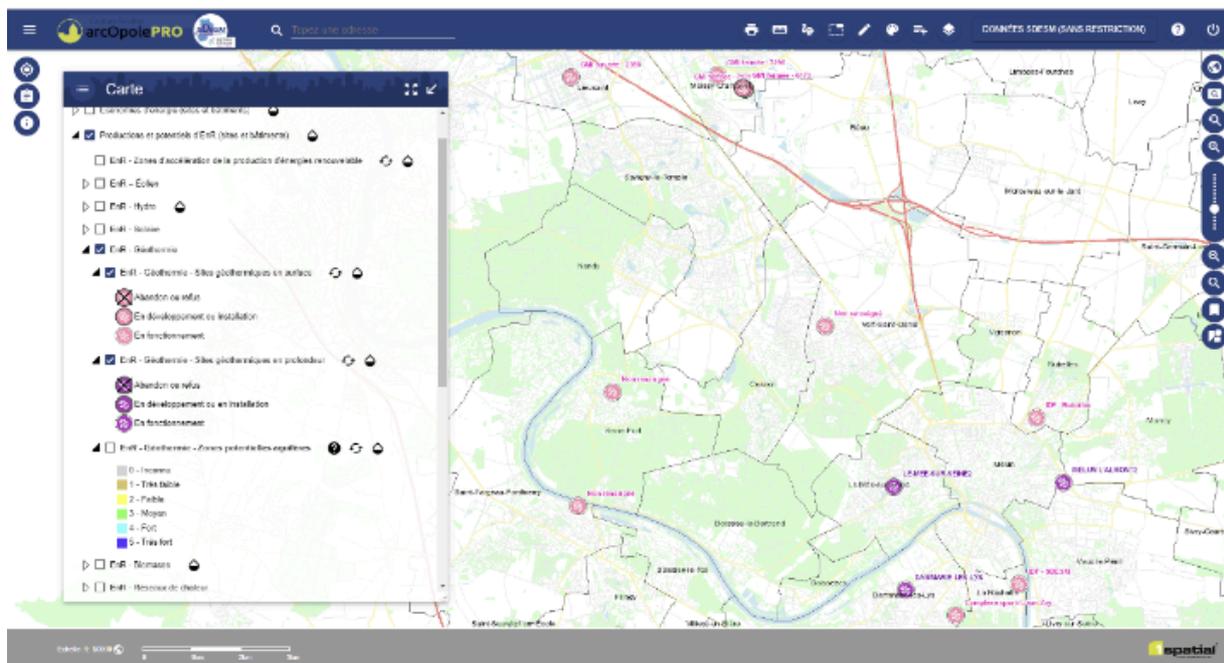
L'événement se tenait l'après-midi au Mas au Mée-sur-Seine avec plusieurs tables rondes sur le thème « Maire et secrétaire, le tandem ! ».

Sur son stand, le **SDESM** a pu répondre aux questions des maires ruraux, discuter des enjeux énergétiques en zone rurale et évoquer ses missions et ses accompagnements avec les élus présents.



Nouveau : la géothermie dans le portail en ligne SIG

Le portail ArcOpole Pro s'est enrichie d'une nouvelle couche d'information, avec les sites producteurs de géothermie de surface.



Le mois dernier, nous vous annonçons une refonte de la consultation des sites producteurs d'EnR dans le portail en ligne SIG du SDESM [ArcOpole Pro](#).

Ce groupe de couches d'information évolue encore suite à l'intégration de données sur les sites produisant de la **géothermie de surface**, soit à moins de 200 mètres de profondeur. Le nombre de **sites recensés** est aujourd'hui de 60, dont 55 en fonctionnement. Cette couche d'information, produite par le BRGM, vient en complément de la couche déjà présente depuis deux ans qui porte sur les sites produisant de la géothermie profonde.

Rappel important : prudence face aux offres de luminaires LED gratuits

Le SDESM souhaite rappeler aux collectivités la nécessité de rester vigilantes face aux propositions de financement des équipements d'éclairage extérieur en LED via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Ces propositions, parfois alléchantes, ressemblent fortement à celles faites par le passé pour l'isolation des logements et des bâtiments tertiaires, souvent par des entreprises peu scrupuleuses. Bien que les offres à 1 euro, voire gratuites, semblent avantageuses, elles peuvent engendrer de nombreux problèmes pour les collectivités.

Il est ainsi crucial de considérer les points suivants avant de vous engager :

- **Installation** : Les travaux d'installation de ces luminaires doivent être effectués par un professionnel, dont les frais seront à votre charge.
- **Conformité électrique** : Assurez-vous que le nouveau matériel est compatible avec vos installations électriques existantes, notamment les armoires de commande.

- **Maintenance et garantie** : Avant de procéder à l'installation, réfléchissez à la maintenance et à l'entretien de ces équipements. La société offre-t-elle un service de dépannage ? Des pièces détachées sont-elles disponibles ?
- **Études d'éclairage** : Le fournisseur réalise-t-il les études nécessaires pour définir les puissances et la photométrie adaptées à vos besoins ?
- **Conformité réglementaire** : Les luminaires respectent-ils l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 concernant les nuisances lumineuses ? Une garantie écrite de cette conformité est-elle fournie ?

Pour éviter des déconvenues, nous recommandons vivement de consulter l'entreprise qui assure la maintenance et l'entretien de votre patrimoine d'éclairage public. En cas de doute ou de non-respect des conditions ci-dessus, l'entreprise de maintenance pourrait refuser d'entretenir ces équipements.

Enfin, la [charte d'éclairage public](#) du SDESM demeure une ressource précieuse pour évaluer la pertinence et la qualité des offres reçues. Ne vous laissez pas séduire par des propositions qui pourraient compromettre la performance et la longévité de vos installations.

[Consultez la charte d'éclairage public du SDESM](#)

[Consultez le communiqué du Syndicat de l'éclairage "Fraudes au CEE éclairage"](#)

Fraudes aux CEE éclairage

Arnaque organisée à la rénovation énergétique ?

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont un dispositif destiné à favoriser la transition énergétique et sont attribués par les services du ministère chargé de l'énergie. Ils peuvent donner lieu à des financements de la part de fournisseurs d'énergie pour des travaux de rénovation permettant la baisse de la consommation d'énergie. Mais ce système a depuis quelques temps donné lieu à certaines dérives.

Début 2020 le Syndicat de l'éclairage dénonçait les mécanismes de [fraudes aux CEE](#) dans le secteur de l'éclairage professionnel, intérieur ou extérieur, public comme privé.

En mai 2021, une « [Mise en garde](#) » est publiée, qui associe la [FNCCR](#), l'[Association française de l'éclairage](#) et le Syndicat de l'éclairage au sujet de luminaires gratuits supposés conformes.

En 2023, la [MICALF](#), Mission interministérielle de coordination anti-fraude aux aides publiques, qui regroupe l'ensemble des administrations et les services d'enquête judiciaires spécialisées, reçoit mission de détecter et poursuivre les fraudes à la rénovation énergétique.

Suite à de nombreux signalements, un [arrêté du 22 février 2024](#) renforce les contrôles sur les travaux réalisés au titre de la fiche CEE RES-EC-104 « [Rénovation d'éclairage extérieur](#) » qui date de 2014. Ces travaux doivent être vérifiés sur place et ceux avérés non conformes verront leur aide financière annulée. Parallèlement, la DDEC a décidé de réviser en urgence la fiche RES-EC-104.

Face aux dérives constatées, la FNCCR, le [Sages](#), l'[AFÉ](#), l'[AITE](#) et le Syndicat de l'éclairage viennent de publier un [guide](#) dont l'objectif est de faire prendre conscience aux élus et responsables techniques de leurs responsabilités vis-à-vis du code des marchés publics, des enjeux environnementaux, et des conséquences de leurs choix sur le développement économique et social des territoires.

Car ni l'efficacité ni la durabilité des éclairages ne sont le but véritable de ces sociétés, qui se présentent pourtant abusivement comme spécialistes en efficacité énergétique.

La plupart du temps, il s'agit d'importateurs de produits à bas coût, sans marque, aux données techniques douteuses quant à l'efficacité annoncée, la maintenabilité, la durée de vie, et presque toujours non vérifiables, voire non vérifiées. Leur accompagnement après-vente est également questionnable, tout comme leur respect du code des marchés publics ou des dernières normes. Ces sociétés sont avant tout des agrégateurs, pour le compte d'obligés CEE peu scrupuleux sur la manière, sans compétence spécifique en éclairage, ni même plus globalement en efficacité énergétique.

Les conséquences ne sont pas anodines : des « [rénovations](#) » inefficaces, des économies très limitées voire inexistantes, et un impact négatif inévitable sur les coûts de maintenance et de remise aux normes. La contribution effective de tels projets à la transition environnementale paraît très incertaine.

Les entreprises du Syndicat s'engagent résolument, depuis des décennies, sur des notions de qualité de produit et de service auprès des clients pour proposer des solutions d'éclairage durables, fiables, efficaces et conformes aux réglementations.

Les rendez-vous à ne pas manquer !

11 juin

de 9h00 à 12h30

Matinale du SDESM

Chaleur Renouvelable

Démystifions la géothermie de surface



Bienvenue à **Assia Ghrib**, qui a pris ses fonctions au SEDSM en qualité d'acheteuse spécialisée en énergie au sein du service Affaires Juridiques / Commande Publique Durable, et à **Riadh Krir**, chargé de communication.

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne
1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette
Tél. 01 64 79 74 75 - sdesm.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)